



FEDERATION
DES CLUBS
DE LA DEFENSE



HOCKEY CLUB DES ARMÉES

Lyon, Le 25 avril 2022
N° 2022-05 / FCD / HCA

NOTE

à l'attention

des destinataires en bas de page

OBIET : Participation du club à la 11^{ème} édition du trophée loisirs d'Orcières-Merlette.

Le Hockey Club des Armées participe au tournoi d'Orcières-Merlette 1850 organisé par l'association pour la promotion du hockey (APH) qui aura lieu du vendredi 1^{er} au dimanche 3 juillet 2022 à Orcières (Complexe de Loisirs d'Orcières-Merlette – Palais des sports, 05170 ORCIERES).

La présente note précise les modalités pratiques d'organisation de ce regroupement.

Julien DIEZ
Président du Hockey Club des Armées

DESTINATAIRES : HCA ; INTÉRESSÉS (en annexe)
INFO : FCD ; FCD LIGUE ARA

1. TENUE

Les participants seront en tenue « club » ou tenue civile correcte durant toute la durée de l'évènement et pendant les activités. La tenue et le comportement des personnels ne devront pas porter atteinte à l'image de l'institution militaire. Le responsable de l'équipe en tant que chef de détachement est chargé de faire respecter ces consignes élémentaires. Il restera en permanence joignable au 06.23.91.54.76.

2. DÉPLACEMENT

Chaque participant effectuera le déplacement par ses propres moyens. Il pourra éventuellement bénéficier d'un véhicule de service après demande (sillage) auprès de son unité. Les véhicules des armées sont assurés par la FCD par convention pour les déplacements sportifs des CSA. Il est à rappeler qu'il faut privilégier le covoiturage. Chaque participant se déplaçant par voie routière devra fournir, avant le 30 juin 2022 au secrétariat du club, la marque, modèle et le numéro d'immatriculation du véhicule concerné (et si celui-ci est un véhicule personnel ou de service).

3. HEBERGEMENT / REPAS

L'hébergement des équipes se fait en appartement (4, 6 ou personnes), une caution de 500 € par appartement sera demandée par l'agence de location (lors de la remise des clés des appartements). Elle sera restituée après le tournoi si l'appartement est laissé propre et sans détérioration. Les petits déjeuners sont servis au bar de la patinoire.

Nuitée du vendredi à samedi avec petit déjeuner et samedi à dimanche avec petit déjeuner.

Consigne : Il faut toutefois prévoir son propre couchage.

Les repas compris dans la prestation de l'organisateur sont les suivants : vendredi soir, samedi midi et soir, dimanche midi.

4. TARIFS

Les frais d'engagement au trophée sont pris en charge par le club (soit 320 euros).

Chaque participant devra toutefois effectuer le règlement de **60 euros correspondant aux frais de restauration** (4 repas : vendredi soir, samedi midi et soir, dimanche midi), ainsi que de la somme de **35 euros correspondant aux frais d'hébergement** (vendredi à samedi avec petit déjeuner et samedi à dimanche avec petit déjeuner). **Soit un total de 95 euros. Le règlement est à faire parvenir au secrétariat du club avant le 15 mai 2022.**

5. PASS SANITAIRE, ACCES ETABLISSEMENTS, LIEUX ET EVENEMENTS

Les mesures sanitaires devront être strictement appliquées.

Aux vues des évolutions, sans cesse, des mesures applicables, il est impératif de se référer aux mesures gouvernementales qui seront diffuser sur le site <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid-19/> et qui s'appliqueront sur toute la période de l'évènement.

6. LISTE DES PARTICIPANTS (par ordre alphabétique)

ADJ ACHIN Stéphane (BA 133 – NANCY)
SM BERTHE Clémence (DSSF – TOULON)
CNE BOURDON-IVANUSIC Romain (BA118 - MONT-DE-MARSAN)
LTN CHAUMIER Nathan (BSPP – Villeneuve-St-Georges)
CAL CHEYLAN Cassandra (BA 705 – TOURS)
ADC CHEYLAN Yann (DA 273 – ROMORANTIN)
ADJ DIEZ Julien (GRS SE - 99^e RI)
SGT KNEIP Yoann (3^e RPIMa – CARCASSONE)
SGT MANSON Alexandre (Base Ecole 6^e RHC – DAX)
ADC MOKHTAR Ryad (SMITER – VERSAILLES)
GAV PREVOST Théophile (GEND – ARLES-SUR-TECH)
CCH RIASSI Abdelali (13^e DBLE – Camp du Larzac)
CC SICLET Emmanuel (DSAE/ BA 107 – VELIZY-VILLACOUBLAY)
ADJ THOUROUDE Olivier (QGF LYON)